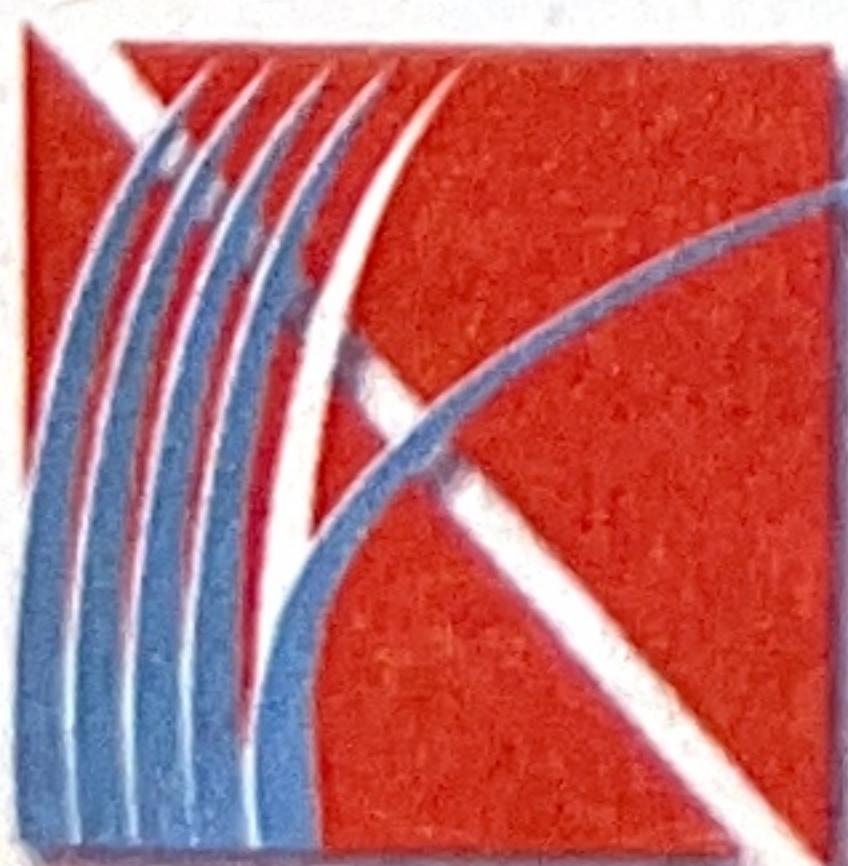


VOS DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX ...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, il existe, un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est ...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

COMMENT FAIRE

1 / Préparez votre dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité du dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant des services de la commune où se situe le projet ou de la communauté de communes du Pays du Neubourg.



Choisir le formulaire en ligne adapté à vos travaux.



Préparer l'ensemble des pièces constitutives de votre projet et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier.

2 / Déposez votre dossier en ligne sur :

<https://paysneubourg.geosphere.fr/guichet-unique>

ou flashez le QR code



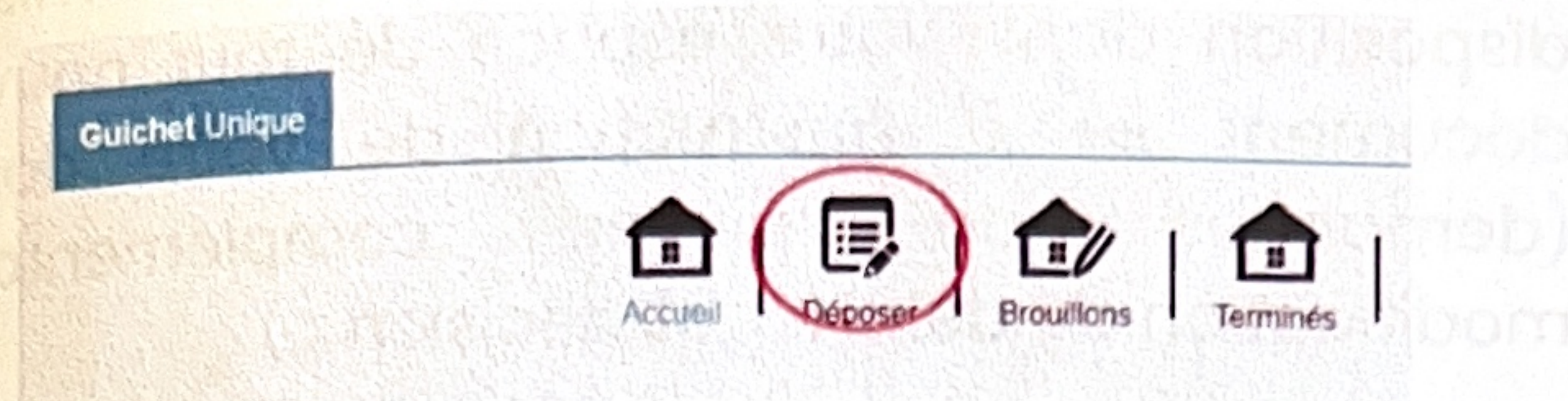
Créez votre compte

Vous recevrez un mail de confirmation de création de compte

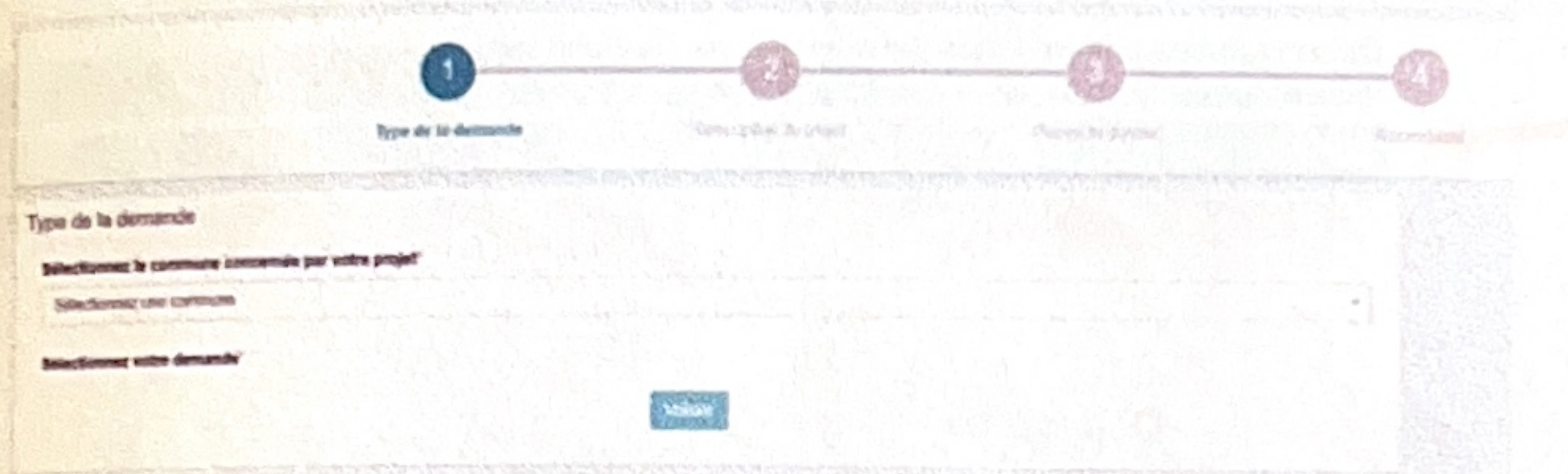
Vérifiez vos courriers indésirables !

The screenshot shows the 'Guichet unique' login interface. At the top, it says 'Guichet unique' and 'Autorisations & foncier'. Below this are two tabs: 'Accès Usager' (selected) and 'Accès Partenaire'. The main heading is 'Bienvenue sur votre espace personnel'. There are two input fields: 'Email' and 'Mot de passe' (password), with an eye icon to toggle visibility. A blue 'Connexion' button is below the fields. At the bottom, there are links for 'Créer un compte' and 'J'ai oublié mon mot de passe'.

cliquez sur "déposer"



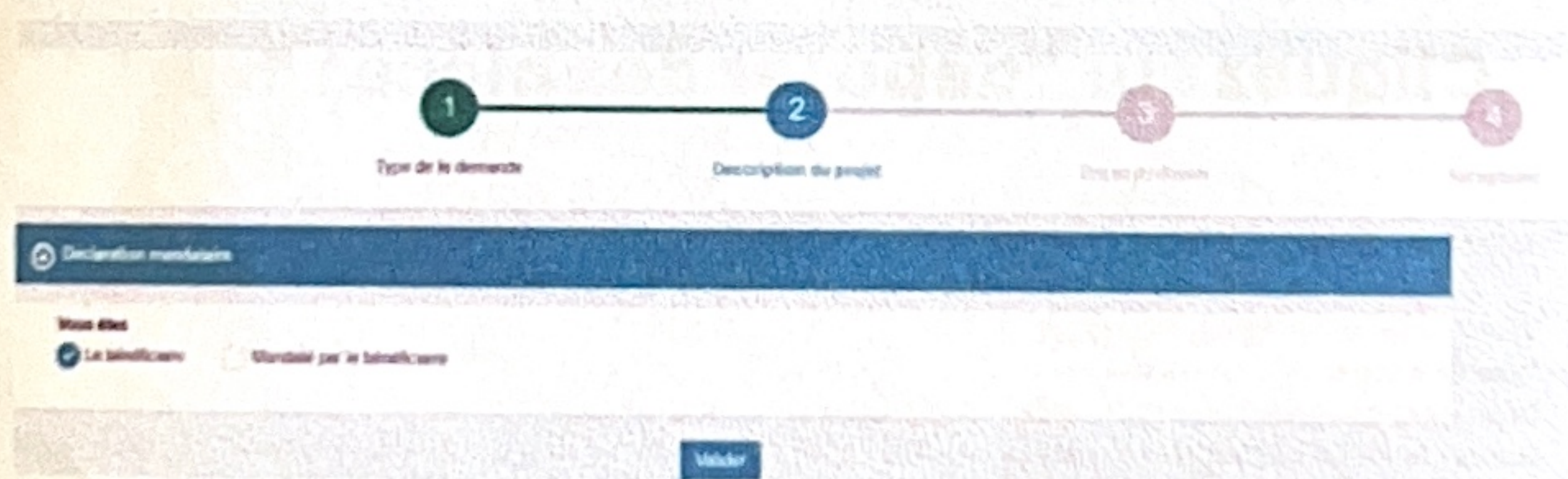
Suivez les étapes !



Choisissez :

⇒ La commune du projet

⇒ la demande adaptée à votre projet



⇒ Laissez vous guider, remplissez la demande et déposez les pièces nécessaires ...

Validez votre dépôt

Vous recevrez par mail votre accusé de réception électronique, avec le récépissé de dépôt de votre demande

3 / Suivez l'avancement de vos demandes

Vous serez informé(e) par mail de la mise à disposition dans votre espace de tout nouveau document lié à l'instruction de votre dossier (demandes de pièces complémentaires, modification du délai légal, décision ...)

Rendez-vous dans votre espace pour en prendre connaissance !

Voir l'avancement du dossier

Accéder aux pièces et correspondances du dossier (2)

Documents

PC 027 XXX 25 XXXX

Informations générales

Documents

Documents transmis

299-PCMI00-1.pdf

1-PCMI01-2.pdf

Si des pièces complémentaires vous sont demandées ...

Cliquez sur "déposer des pièces"

Traitement de mon dossier PC 027 XXX 25 XXXX

Votre dossier est **en attente de pièces**

Type de dossier : PC xxx xxx xxx x xxx

Objet de la demande : Permis de construire pour une maison individuelle

Déposé le xx/xx/xxxx sur la commune de xxxxxxxx

Au adresse du terrain

Parcelles : références cadastrales

Voir l'avancement du dossier

Accéder aux pièces et correspondances du dossier (2)

Déposer des pièces

Déposer un retrait

Ajoutez vos fichiers et validez le dépôt

Demande de pièces

Code	Description	Date demande
PCMI02	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme)	xx/xx/xxxx
Aucun fichier		Ajouter un fichier

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 5 fichiers pour chaque pièce.
Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo.
Extensions de fichiers autorisées : doc, docx, pdf



Déposer les pièces

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service urbanisme de la CDC du Pays du Neubourg

Lundi 14h-16h; Mercredi 10h-12h; Vendredi 14h-16h



02 32 24 24 82 02



4 bis, Chemin St Célérin, Le Neubourg



urbanisme@paysduneubourg.fr

Communes concernées

Bacquepuis, Bérengeville-la-Campagne,
Brosville, Canappeville, Crestot,
Criquebeuf-la-Campagne, Crosville-la-Vieille,
Écauville, Émanville, Épégard,
Épreville-près-le-Neubourg, Feuguerolles,
Fouqueville, Graveron-Sémerville, Hectomare,
Hondouville, Iville, Le Bosc-du-Theil,
Le Neubourg, Le Tilleul-Lambert,
Le Tremblay-Omonville, Le Troncq, Marbeuf,
Saint-Aubin-d'Écrosville,
Saint-Meslin-du-Bosc,
Sainte-Colombe-la-Commanderie,
Sainte-Opportune-du-Bosc,
Tournedos-Bois-Hubert, Venon,
Villez-sur-le-Neubourg, Vitot.

Pour les communes de :

Cesseville, Daubeuf-la-Campagne,
Ecquetot, Houetteville, La-Haye-du-Theil,
La Pyle, Quittebeuf,
Tourville-la-Campagne, et Villettes

**Contactez directement votre mairie pour
connaître la procédure**